

**REGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR**  
**Accueil extrascolaire de l'ASBL "Œuvres sociales de Habay"**

Madame, Monsieur, Chers parents,

Nous vous demandons de lire attentivement ce règlement. Il est important car il concerne les règles et modalités d'accueil de votre enfant. Chaque fois que vous ferez appel à notre service, vous vous engagez à accepter le présent règlement. Une copie peut être obtenue auprès des accueillantes ou au bureau de l'Asbl.

**Présentation du service :**

Le service "accueil" de l'ASBL " Œuvres Sociales de Habay " est un accueil extra-scolaire ouvert tous les jours sauf le week-end, jours fériés et jours de formation du personnel. Il accueille vos enfants **SUR INSCRIPTION** :

**A. En période scolaire, avant et après les heures de cours, dans les locaux suivants :**

- Orsinfaing 6724 – Ecole communale, Chemin de Breuvanne, 1.
- Marbehan 6724 – Ecole communale, Rue de la Rivière, 37
- Rulles 6724 – Ecole communale, Rue de la Haisse, 12
- Houdemont 6724 – Ecole communale, Rue des Ecoles, 6A
- Habay-La-Vieille 6723 – Ecole communale, Place Saint Etienne, 2A
- Habay-La-Neuve 6720 – Ecole libre St Nicolas, Caecilia, Rue d'hoffschmidt 53 (Maternelles)
- Habay-La-Neuve 6720 – Ecole libre St Nicolas, Rosaire, Rue de Neufchâteau 10 (Primaires)
- Hachy 6720 – Ecole communale, Rue Saint-Amand, 47

**B. Le mercredi après-midi, dans les implantations suivantes :**

- Marbehan – Local Neutre : pour les écoles communales de Marbehan et Orsinfaing et l'école de la Communauté Française de Marbehan.- Grand'Rue 54 à 6724 Marbehan
- Rulles (sous réserve de fréquentation).
- Habay-la-Vieille : pour les écoles communales de Habay-la-Vieille et Houdemont.
- Habay-la-Neuve, Rosaire – regroupement des enfants de Maternelle et Primaire de l'école Libre St Nicolas. Rue de Neufchâteau 10 – Habay-La-Neuve.
- Hachy (sous réserve de fréquentation).

**C. Lors des journées de conférences pédagogiques**

Dans les locaux d'une ou l'autre section en fonction des inscriptions et des écoles concernées. Une information est donnée, minimum 1 semaine à l'avance, via les écoles, en fonction des journées organisées.

**D. Au cours d'une partie des vacances scolaires (Carnaval, Pâques, vacances d'été et Toussaint)**

- Habay-La-Neuve – Ecole libre St Nicolas, Avenue de la Gare 1, afin d'encadrer divers stages.
- Des animatrices accueillent votre enfant en fonction de vos besoins, **sur inscription** et dans les limites de l'horaire maximum, soit entre 7h30 et 18h00. Elles assurent les contacts quotidiens et au besoin, vous fournissent leurs coordonnées.

Une responsable coordonne le service. Pour toutes informations, questions ou problèmes, les parents sont invités à la contacter à l'adresse suivante :

Responsable de l'Accueil : Mmes WILLOT ou MARQUES.

ASBL "Œuvres sociales de Habay" - Rue Emile-Baudrux 69 – 6720 HABAY

Tél : 063 58 32 60 - Fax : 063 58 32 60 – Email : œuvres.sociales.habay@skynet.be

**Bénéficiaires et conditions d'admission :**

Le service est ouvert à tous les enfants de 2,5 à 12 ans, quelle que soit l'école fréquentée. Néanmoins, **les transferts des enfants ne sont pas à la charge de l'Asbl.**

Il est à signaler que les locaux d'accueil ne sont pas toujours équipés de matériel adéquat pour le change des plus petits. Les parents sont invités à se renseigner auprès de l'animatrice attachée à leur lieu d'accueil.

**Durant les vacances : ne sont pas admis les enfants qui ne sont pas encore propres la journée.**

### **Inscription :**

Un bulletin d'inscription et une fiche médicale sont disponibles soit directement auprès des animatrices, soit auprès du responsable de l'accueil et sont à leur retourner dûment complétés de préférence avant la première participation de l'enfant à l'accueil et au plus tard le jour de sa 1<sup>ère</sup> participation. Ils devront être obligatoirement accompagnés de :

- Pour les familles non domiciliées dans la commune de Habay, une composition de ménage (pour les familles domiciliées sur Habay, l'ASBL se charge de se la procurer)

Les parents sont tenus de signaler toute modification ultérieure à ces renseignements.

Une fiche sera établie par enfant et classée au secrétariat "accueil" tandis que les informations utiles seront transmises aux animateurs ou animatrices.

### **Horaire maximum :**

#### **A. En période scolaire :**

- Avant l'école : de 7h00 à 8h15
- Après l'école : de 15h40 à 18h30 et 14h30 à 18h30 le vendredi à l'école Libre St Nicolas
- Mercredi après-midi : de 12h25 à 18h30 – arrivée des enfants entre 12h25 et 14h00 – Les arrivées et retours après 14h00 ne sont plus admis. L'accueil extrascolaire n'est pas une halte garde

① **Ces plages horaires sont adaptées aux spécificités locales (horaires scolaires)**

#### **B. Pour les journées pédagogiques :**

- De 7h00 à 18h30 – **Inscription obligatoire** via le bulletin d'inscription distribué dans les écoles
- Arrivée des enfants entre 7h00 et 9h00 – PAS D'INSCRIPTION APRES 9H00.

#### **C. Au cours des vacances scolaires :**

- De 7h30 à 18h00 - Inscription minimum pour 4h00.
- Arrivée des enfants entre 7h30 et 9h30 – PAS D'INSCRIPTION APRES 9H30.
- **Inscription obligatoire** via le bulletin d'inscription distribué dans les écoles (ou sur demande au bureau de l'Asbl), par téléphone ou courriel.

① **L'ouverture et la poursuite de l'accueil sont tributaires du nombre d'enfants fixé par le conseil d'administration → actuellement 6 enfants régulièrement inscrits minimum.**

### **Fermeture du service :**

Le service est susceptible de fermer 3 jours durant l'année scolaire pour la formation du personnel. Les parents seront informés au plutôt.

### **Retard – Absence :**

Pour une bonne organisation du service et par respect mutuel, il est demandé aux parents :

- De prévenir au plus tard le jour précédent, de toute modification de planning (absence ou présence non convenues) directement auprès de l'animatrice ou via le responsable de l'accueil extrascolaire.
- De respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la structure.

**Après 18h30, une pénalité de 5 € par demi-heure entamée et par enfant sera facturée.**

### **Participation financière des parents :**

#### **A. En période scolaire :**

Le prix est fixé de **1.00 €** par demi-heure entamée.

Le paiement est perçu mensuellement par virement au compte ccp **BE03 0000 2084 4084** sur base d'une facture mensuelle, établie suivant la fréquentation réelle de chaque enfant. Elle est fournie par le responsable de l'accueil extrascolaire et transmise par l'accueillante. Dans certains cas et sur demande, la facture peut être envoyée par courrier postal. Les détails de journées de présence peuvent être consultés directement auprès de l'animatrice ou au bureau de l'ASBL.

#### **B. Pour les journées pédagogiques :**

Le prix est de 9,00 € par enfant.

11,00 € pour deux enfants d'une même famille.  
13,00 € pour 3 enfants et plus d'une même famille.

**C. Au cours des vacances scolaires :**

Le prix fixé est de **1,00 €** par demi-heure entamée avant et après les stages du Centre Culturel ou du Pachis.  
**7,50 €** par jour et par enfant (minimum 4h00 de présence)

**Tous les paiements s'effectuent par virement sur le C.C.P. du service Accueil : BE03 0000 2084 4084.**

**Activités :**

L'accueil se déroulera selon le projet pédagogique ci-joint et consultable dans les lieux d'accueil. Une copie peut être obtenue auprès des accueillantes ou au bureau de l'Asbl.

Nous rappelons ici que les enfants sont libres de faire leurs devoirs, mais que la guidance des devoirs par l'animatrice n'est pas incluse dans ses missions.

L'utilisation des écrans, comme les consoles de jeux, tablettes et Gsm est INTERDITE pendant les heures d'accueil.

**La vérification des devoirs effectués en milieu d'accueil reste à charge des parents.**

**Collation :**

**Au cours de l'année scolaire :**

Les collations du matin et du soir sont à la discrétion et à la charge des parents ;

Certaines implantations proposent une collation à l'accueil du soir et payable hors service « accueil ».

Les parents veilleront à s'en informer auprès de l'animatrice attachée à leur lieu d'accueil.

- Le temps de midi, un service de repas chauds est organisé et payable hors service "accueil «sauf le mercredi.

**Pour les journées pédagogiques, vacances scolaires et mercredis après-midi :**

- Les collations du matin et du soir sont à la discrétion et à la charge des parents
- Chaque enfant apporte son pique-nique pour midi – **les repas à réchauffer sont interdits.**

**Santé :**

Une fiche médicale par enfant doit être remplie par les parents.

Dans l'intérêt de l'enfant, une information réciproque (état de santé de l'enfant...) et une collaboration optimale sont requises. Sur le modèle de la législation scolaire, tout enfant atteint d'une maladie contagieuse n'est pas admis.

**Tout trouble comportemental chez l'enfant créant problème à ces condisciples de manière répétitive sera traité en concertation entre parents et équipe éducative.**

**Assurance :**

Les membres du personnel et les enfants inscrits sont couverts par une assurance en responsabilité civile pendant les heures d'ouverture de l'accueil, et uniquement pendant ces plages horaires, ainsi que pour leurs activités.

L'Asbl décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou bris d'objets de valeur. (Ex. : bijoux, écrans divers...)

**Procuration :**

L'identité des personnes habilitées à reprendre l'enfant doit nous être communiquée par l'intermédiaire de la fiche médicale. Toutefois, une limite d'âge établie à 16 ans minimum est d'application. Toute modification doit être notifiée par écrit dans les plus brefs délais.

Une procuration comportant la signature des personnes habilitées à reprendre l'enfant sera requise pour toute autre personne qui serait amenée exceptionnellement à reprendre l'enfant à l'accueil extra-scolaire.

**Le conseil d'administration de l'ASBL "Œuvres Sociales de Habay" section "accueil" se réserve le droit d'apprécier tout litige de quelque nature que ce soit.**